



Puis-je être indemnisé suite à une erreur de mon assurance ?

Par **nestea13**, le **09/12/2009** à **22:15**

Bonjour,

Je rencontre un problème avec mon assurance, en effet il y a eu un dysfonctionnement en elle et l'assistance et c'est moi qui en paye le prix.

Ainsi, ma voiture est tombé en panne dimanche soir. J'ai contacté l'assistance qui m'a dis ne pas m'avoir dans ses dossiers. Après avoir appelé 3 fois mon assurance lundi, et m'être entendu dire que tout allé bien et qu'il n'y avait pas de problème, qu'ils s'occupaient de tout et que je n'avait qu'à rappeler l'assistance pour me faire dépanner, je me suis retrouvé lundi soir toujours sans assistance. Ceux ci m'ont dis m'avoir rien reçu de mon assurance, et que sans ça, ils ne pouvaient me dépanner.

Au final, lundi soir quand je suis allé vérifier que ma voiture était toujours là, je l'ai trouvé fracturé, le poste et de l'outillage dans le coffre volé. Le temps d'aller déposer plainte et de revenir la faire dépanner à mes frais, j'ai retrouvé mon véhicule en feu.

Je me retrouve aujourd'hui avec une assurance qui me dis prendre en charge le remboursement de la voiture moins la franchise, et ne remboursant pas les objets volés et les sièges auto.

Je considère que c'est de leur faute. Si ils avaient fait leur travail, l'assistance aurait eu mon dossier et ma voiture aurait été dépanné dimanche soir. Mais je ne sait pas ce que je peut vraiment faire et attendre de leur part.

Merci d'avance si vous pouvez m'aider.

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **10:22**

[fluo]Maison de l'Avocat[/fluo]

56, rue Montgrand - 13006 Marseille

Tél. 04.91.15.31.00

Consultations générales : lundi mardi mercredi jeudi, le matin à partir de 8 H 30

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]

5 rue Rifle-Rafle

13100 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 21 72 30

Bonjour, vous etes victime des tergiversations, maladdresses de votre assureur, vous n'avez pas à en supporter les frais, néanmoins vous aurez besoin [fluo]de preuves, de témoignages [fluo]face à cet assureur peu srcupuleux, contactez la Maison de l'Avocat le plus proche pour avoir une consultation avec un avocat à ce sujet, courage à vous, bonne journée.